



Congé parental à temps complet et prise des congés payés

Par **hermeline**, le **27/05/2016** à **19:20**

Bonjour,

Actuellement en congé parental à temps partiel 80 % au sein de mon entreprise, j'ai fait la demande de prendre à partir de Aout mon congé parental à temps complet pour l'année qu'il me reste.

Ma question est la suivante dois je solder mes congés avant mon départ, si non, vont ils mettre payé?

car d'après ce que j'ai compris au sein de mon entreprise cela va être compliqué de me faire solder mes congés avant mon départ, suis en droit de le demander quand même, si oui sous quel modalités?

Merci de vos réponses